

Concierter, enrichir, fédérer

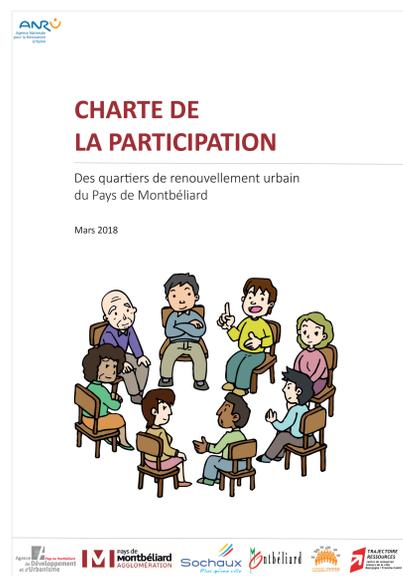
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU PAYS DE MONTBÉLIARD

Comment améliorer la participation citoyenne tout au long des démarches d'urbanisme ?

La concertation du public constitue aujourd'hui un volet incontournable de l'ensemble des démarches portées par les collectivités, et notamment les **démarches de planification et de projet urbain**.

La concertation avec la population peut être abordée à plusieurs échelles :

- intercommunalité (agglomération et communauté de communes),
- commune,
- quartier,
- centre-ville.



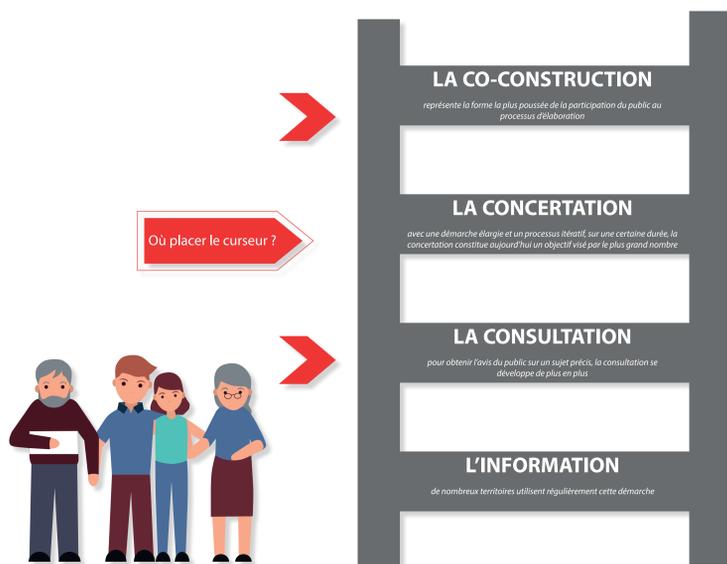
En 2018, l'ADU a réalisé une **Charte de la participation** qui précise les rôles des différents groupes impliqués dans les projets : les élus, les techniciens et la société civile (habitants et associations).

Des degrés d'implication des publics qui dépendent des objectifs fixés par les élus dans le cadre de leur démarche et des moyens dont ils disposent :



Elle permet d'informer les habitants sur les projets, mais aussi d'aborder des questions qui touchent à leur quotidien : la **tranquillité publique, les déplacements ou le cadre de vie**.

En effet, les habitants enrichissent les projets urbains ou les projets de territoire avec leur connaissance des lieux, des quartiers : leur expertise d'usage est prise en compte.

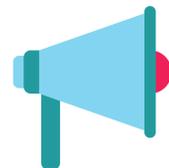


UNE EXPÉRIENCE ÉPROUVÉE

Depuis 30 ans, l'ADU mène des actions de concertation dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCoT, PLU).

Cette expérience a depuis été mise au service d'autres projets. L'ADU dispose ainsi de savoir-faire consolidés en termes de démarches participatives.

10 ans de concertation sur les projets urbains avec l'ADU



Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

8 avenue des Alliés - BP 98407
25208 MONTBÉLIARD cedex
Tél. : +33 (0)3 81 31 86 00

www.adu-montbeliard.fr

